



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 6 juin 2024

N° 1 – D. 06.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur PERRIER Pascal, doyen d'âge des personnels élus au conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

1. Election de la présidente du Conseil Académique

Membres présents : CHAACHOUA Abdelhamid, CROSS Benjamin, ORSINI-SAILLET Catherine, PINSAULT Nicolas, VAUFREYDAZ Dominique, BEAULANDE-BARRAUD Véronique, CHANUSSOT Jocelyn, CLASTRES Cédric, DESCHAMPS Bérangère, DJERIDI Henda, KERFA Sonia, MILET Anne, MORAND Patrice, PERRIER Pascal, TOURANCHEAU Bernard, BOURREL Romain, BRETON Jean, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, BOUDJADA Nassira, BRUN-WAUTHIER Anne-Sophie, DECHAMP Gaëlle, DELAVAL Gwenaël, DEMEILLIEZ Marie, GALLOT-LAVALLEE Olivier, LANGER Max, SADOUX Stéphane, SPANO Monika, VANHAVERBEKE Cécile, BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie, CHALON Nathalie, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, VALARCHER Olivier, GERBAUD Sophie, LERAT Hervé, REY Benoît, VIGNAL Laure, VILAIN Coriandre, COPIN Nicolas, DANIEL Maéva, DECHENAUD Emile, GEIBEN Héloïse, GUIDETTI Malo, LEUILLIER Adrien, METRAL Charles, MOREAU Ulysse, PETRON Emma, QUELIN Léa, RAMBAUD Sarah, SAUZEAU Antoine, DI IORIO Enée, WARIN Malo, ABADIE Théo, COURSEAUX Moïra, KLEIN Jérémie, PAUL-TRAVERSAZ Manon, PERROT Manolis, BORDAS Christian, PREJBEANU Ioan-Lucian, NEVES Manuel.

Membres représentés : BAVEREL Olivier (donne procuration à DECHAMP Gaëlle), DUMESTRE-PERARD Chantal (donne procuration à ORSINI-SAILLET Catherine), SEIDELIN Signe (donne procuration à TOURANCHEAU Bernard), VANIER Léo (donne procuration à CHAACHOUA Abdelhamid), BASTIN-HAMMOU Malika (donne procuration à CHANUSSOT Jocelyn), BOUILLET Laurence (donne procuration à PINSAULT Nicolas), DUBOC Carole (donne procuration à CLASTRES Cédric), GALLAY Thierry (donne procuration à MORAND Patrice), PARMENTIER Guy (donne procuration à DJERIDI Henda), CARNEL Jean-Stéphane (donne procuration à BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie), CASTEBRUNET Hélène (donne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

procuration à GIROUD Séverine), DE ROSNY Eve (donne procuration à SPANO Monika), DEPAU Giovanni (donne procuration à VALARCHER Olivier), DEPRET Christian (donne procuration à LEMASSON Germain), DEVYVER Baptiste (donne procuration à MILET Anne), EVSTRATOV Alexey (donne procuration à BOUDJADA Nassira), ORSINI Sarah (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), ROME Claire (donne procuration à GALLOT-LAVALÉE Olivier), TUBBS Emily (donne procuration à GERBAUD Sophie), BERIO Clémence (donne procuration à GEIBEN Héloïse), DUMON Astrid (donne procuration à GUIDETTI Malo), SAFFER Thomas (donne procuration à DECHENAUD Emile), RICHARD Louison (donne procuration à WARIN Malo), SAILLET Angélique (donne procuration à KLEIN Jérémie), CHEMINAUD Sandrine (donne procuration à BOURREL Romain), HAMDY-SEBASTIANIS Myriam (donne procuration à CROSS Benjamin), BAILE Henri (donne procuration à BRETON Jean), SORRENTINO Monique (donne procuration à VANHAVERBEKE Cécile), BOULLE Laetitia (donne procuration à VAUFREYDAZ Dominique), MAGNANI Emanuela (donne procuration à DEMEILLIEZ Marie).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'UGA,

Considérant que conformément à l'article 46 des statuts de l'UGA, Monsieur LAKHNECH Yassine, président de l'UGA, propose la candidature de Madame BERTONECHE Caroline aux fonctions de présidente du conseil académique ;

Considérant que Madame BERTONECHE Caroline a été invitée à se présenter et à répondre aux questions des conseillers ;

Considérant qu'à l'issue de l'échange avec les conseillers, il a été procédé à un vote à bulletin secret (avec passage par l'isoloir) ;

Considérant qu'au premier tour de scrutin, la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique et la majorité absolue des suffrages exprimés aux tours suivants le cas échéant ;

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	92
Membres présents	62
Membres représentés	30
Nombre de votants	92
Voix favorables	44
Voix défavorables	47
Abstention	1

La proposition soumise n'ayant pas obtenu la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique, un second tour de scrutin est effectué.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	92
Membres présents	62
Membres représentés	30
Nombre de votants	92
Voix favorables	43
Voix défavorables	46
Abstentions	3

Au regard des votes, la proposition de candidature de Madame BERTONECHE Caroline aux fonctions de présidente du conseil académique est rejetée.

Publié le : 17/06/2024

Transmis au Rectorat le : 17/06/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 6 juin 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.